



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 6 avril 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, le conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux : 29**

**Membres présents : 16**

**Procurations : 6**

**Absents : 7**

**Votants : 22**

**Date de convocation : 31/03/2023**

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :  
12/04/2023**

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BESOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Olivier CHAPRON, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Vincent SOUBIRON.

**Excusés avec procurations :** Dominique ALM à Malika BENSOUICI, Raphaël RIGACCI à Didier ZERBIB, Orlane LABAT à Magali PATINET, Morgane CARRA à Magalie GRANDSIMON, Valentin DE MUER à Philippe STREMLER, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP.

**Absents :** Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE

**Secrétaire :** Elodie ALBA

**N° DEL/2023-2-13**

**OBJET :**

**Acquisition foncière  
pour la création d'un  
parking pour les  
agents et élus de la  
mairie**

**Rapporteur :**  
Jérôme BOUTELOUP,  
Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que la commune a l'opportunité d'acquérir une unité foncière pour permettre aux agents et élus de la Mairie de stationner leurs véhicules, ce qui libèrera des places de stationnement sur les voies publiques de la Place de la Libération et aux alentours.  
Il est proposé à l'assemblée d'acquérir les parcelles n°AN 583 de 98 m<sup>2</sup> et AN 585 de 432 m<sup>2</sup>, dont l'adresse cadastrale est au 9 place de la Libération, soit une superficie totale de 530 m<sup>2</sup> à un prix de 50 600 €. Ces parcelles sont situées en zone UA du PLU, dans un espace de constructibilité limitée et encadrée.

Cette acquisition sera faite auprès de Monsieur Guy MANDEMENT, Madame Alice MANDEMENT et Madame Henriette BERNARD.

Considérant que cette acquisition à l'amiable étant d'un montant inférieur à 180 000 €, elle ne nécessite pas l'avis du Domaine (service immobilier de l'Etat).

**Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**-D'approuver** l'acquisition des parcelles AN 583 et AN 585, pour une superficie totale de 530 m<sup>2</sup> à un prix de 50 600 €.

**-D'autoriser** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte définitif de cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 031-213105471-20230406-DEL2023\_2\_13-DE

N° DEL/2023-2-13

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme.

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP

